

PROCES VERBAL de CONSTAT de DESACCORD du 25/06/2015 relatif à la REVISION des MINIMA CONVENTIONNELS

Entre les Fédérations professionnelles SYNTEC et CINOV de la Convention collective nationale des Bureaux d'Etudes Techniques, Cabinets d'Ingénieurs Conseil et Sociétés de Conseils

Et les organisations syndicales de salariés CFE/CGC/FIECI, CFDT/F3C, CGT-FO Fédération des Employés et Cadres, CFTC/ CSFV, et la Fédération CGT des Sociétés d'Etudes

A l'issue de l'examen des salaires minima conventionnels initié le 17 mars 2015 conformément à l'alinéa 3 de l'article 32. Lors des CPCCN du 17 mars et du 23 avril 2015, les parties ont présenté leur position et ont débattu en fonction des arguments présentés par chacune d'elles. Ces échanges n'ayant pas abouti à un accord, les parties conviennent d'établir un constat de désaccord.

Article 1 – Dernier état des propositions respectives des parties

Les dernières propositions des parties sont les suivantes :

1) Position du collège patronal

Le collège patronal propose une augmentation de toutes les catégories (cadres ou non cadres) à 0,5%.

Le collège patronal propose de travailler sur le contenu des rémunérations, dans les minima (faut-il raisonner annuellement ?) et souhaite anticiper les négociations à venir sur les classifications (préparer le travail avec un certain nombre d'éléments partagés). Il propose que cette réflexion soit conduite aussi dans le cadre du regroupement des branches.

En réponse aux demandes exprimées par certaines organisations de salariés, le collège patronal souhaite un travail en amont sur la notion de bassin d'emploi (qui n'est pas une zone administrative définie) et sur la granulométrie de secteur.

2) Positions des organisations syndicales de salariés

La **CFDT/F3C** renvoie le collège patronal aux PV des précédentes CPCCN et souligne que le collège patronal reporte sans arrêt les négociations relatives à tout ce qui touche le pouvoir d'achat des salariés : primes de vacances, classification, grille unique, ...

La **CFE/CGC/FIECI** regrette cette proposition qui confirme pour elle une forme de décision de certains employeurs d'afficher la Branche comme non attractive (indépendamment de leurs propres entreprises). Elle demande au collège patronal de revenir vers les négociateurs avec une proposition plus responsable. Elle renvoie le collège patronal à ses prises de positions répétées et ses revendications soutenues.

Notamment :

Wdt
WB

✓

C

AR

- Faire de sorte que les salarié-e-s qui perçoivent les plus bas salaires ne « perdent plus d'argent » à travailler pour les entreprises de nos secteurs.
- Ne pas conserver cette politique de révision des MC qui aboutit à ce que de plus de plus de salarié-e-s ne voient leurs revenus réévalués que grâce à une révision de ces MC transformés de facto en « voiture balai salariale ». Cela est maintenant observé quel que soit le niveau de rémunération des salarié-e-s en question
- Tendre plus de cohérence salariale et opérationnelle en faisant faire évoluer les MC des personnels IC vers le plancher AGIRC afin d'être cohérent avec les fonctions, le travail attendu, le temps réel de travail opéré.
- Mettre en place une négociation cohérente portant sur les qualifications, les classifications, les missions réalisées et les salaires **dans le même temps**.

La **CGT-FO Fédération des Employés et Cadres** estime que le premier niveau de la grille risque encore d'être dépassé rapidement par l'augmentation légale du SMIC, ce qui n'améliore pas l'attractivité de la branche. Elle souligne que l'augmentation du coût de la vie est supérieure à 0,5 % depuis la dernière revalorisation des minima.

Elle souhaite une « vraie » proposition, la dernière augmentation datant d'octobre 2013 - FO a demandé en décembre 2014 2 % sur tous les salaires et réitère aujourd'hui cette revendication - et renvoie le collège patronal aux PV des précédentes CPCCN, au cours desquelles elle n'a cessé de demander, notamment, de clarifier ce qui est pris en compte ou pas dans la rémunération relativement au respect des minima conventionnels comme certaines primes.

Une augmentation au niveau de la branche n'aggraverait pas les différences entre les entreprises puisqu'elle éviterait au contraire les distorsions sur tout le territoire

La **CFTC/ CSVF** renvoie le collège patronal aux PV des précédentes CPCCN. Elle a déjà proposé que la notion de minima soit révisée, pour tenir compte des secteurs et des territoires

La CFTC-CSVF demande depuis longtemps qu'on clarifie le contenu de ces minima (hors ou avec prime variable)

La **Fédération CGT des Sociétés d'Etudes** propose que le premier coefficient pour les ETAM se situe à 1 700 €. Elle relève que le premier coefficient pour les cadres = le minimum PMSS avec échancier.

La question des grilles par secteur d'activité risque de s'imposer à nous avec le rapprochement de certaines branches.

Elle souligne que la mise en place de la RSE (qui est un des éléments de la rémunération) et du pacte social étaient censés profiter également aux salariés et pas seulement aux employeurs.

Article 2 – Constat de désaccord

Les organisations syndicales de salariés et les fédérations professionnelles SYNTEC et CINOV constatant leur désaccord sur la révision des minima conventionnels

Handwritten signatures and initials at the bottom right of the page, including what appears to be 'WRS' and a large stylized signature.

portés à l'ordre du jour de la CPCCN 17 mars 2015 prennent acte que les négociations ne peuvent aboutir à un accord.

Chacune des parties signataires du présent constat de désaccord a la faculté d'en assurer la diffusion. Le présent constat de désaccord fera l'objet d'une publication sur les sites officiels des fédérations SYNTEC et CINOV.

Fait à Paris le 25/06/2015

Fédération SYNTEC
148 boulevard Haussmann 75008 PARIS
M. Olivier SERTOUR



CFE/CGC/FIECI
35, rue du Fbg Poissonnière 75009 PARIS
M. Michel de LA FORCE



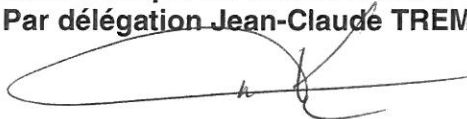
CFDT / F3C
47/49 avenue Simon Bolivar 75019 PARIS
Mme Annick ROY



Fédération CGT des Sociétés d'Etudes
263, rue de Paris, Case 421 93514 MONTREUIL CEDEX
M. Noël LECHAT



Fédération CINOV
4, avenue du recteur Lucien Poincaré 75016 PARIS
M. Dominique SUTRA DEL GALY
Par délégation **Jean-Claude TREMINTIN**



CGT-FO Fédération des Employés et Cadres
54 rue d'Hauteville 75010 PARIS
Mme Catherine SIMON
Par délégation **Robert BERAUD**, Secrétaire
adjoint section fédérale des services

CFTC/ CSFV
34 quai de la Loire 75019 PARIS
M. Louis DUVAUX

Po Noureddine BENALI
